



CCAS du 14 mars 2018 : Déclaration préliminaire FO

Mesdames, Messieurs et cher(e)s camarades,

FO est en colère et appelle à la mobilisation !

Notre syndicat, première organisation au sein de vos ministères, a rencontré nos ministres le 16 février dernier pour obtenir des informations sur «Action Publique 2022». Les arbitrages sur les missions ou services à transférer ou à abandonner, et les conséquences sur les effectifs, ne seraient pas encore pris, et ne feraient pas consensus en interministériel...

Les agents en ont assez de toutes ces réorganisations et réformes successives. L'évolution perpétuelle et contradictoire des modes d'organisation est vécue comme une cause d'instabilité permanente. FO dénonce également les mesures de rigueur supplémentaires prises fin 2017 par nos ministères sur la masse salariale de 16 millions soit l'équivalent de notre budget d'action sociale ! A cela s'ajoutent les mauvaises surprises sur les fiches de paies de janvier et le gel du pouvoir d'achat.

Dans ces conditions, FO appelle avec d'autres organisations syndicales à la mobilisation le 22 mars prochain pour la défense du service public (sous diverses formes d'expressions).

Alors que l'agenda social 2017/2019 que vous avez bien voulu nous adresser le 16 janvier 2018 a bien du mal à servir de paravent à ce qui se passe en arrière cuisine, vous décidez contre l'expression majoritaire des OS d'un passage en force sur le sujet de la protection sociale complémentaire et du conventionnement des mutuelles. Ce chantier dogmatique à marche forcée dont l'achèvement est programmé en septembre 2018 a pour objectif clair d'exclure les mutuelles «historiques» et d'alimenter les groupes d'assurance privés en crédits publics et clients captifs.

Une mission d'inspection sur le financement de la protection sociale complémentaire des agents publics a été lancée en début d'année par les Ministres Gérard Colomb, Agnès Buzyn, Gérald Darmanin et Olivier Dussopt. Ce rapport à produire dans les 4 mois à venir devra analyser pour la Fonction publique de l'État les prestations des contrats récemment référencés au regard des prestations proposées auparavant dans le cadre des anciennes conventions de référencement. Dans l'attente des conclusions de ce rapport, FO vous demande fermement un moratoire sur ce sujet.

Concernant le patrimoine social immobilier de l'Etat (unités d'accueil et centres de vacances), dont la gestion est déléguée à la FNASCE et au CGCV nous avons appris l'ouverture d'un chantier en vue de sécuriser sa mise à disposition. Il s'agit de mettre en œuvre des conventions d'occupation et d'utilisation tripartite (Préfet, France Domaines, services de nos ministères). FO soutient l'orientation juridique qui doit permettre la pérennité de ce patrimoine, mais demande parallèlement à l'Etat de respecter ses responsabilités en qualité de propriétaire (financement des opérations d'entretien).

A propos de l'organisation de nos futurs CLAS et les conséquences liées à la fusion des DREAL, un groupe de travail a été créé. FO souscrit à vos propos tenus en clôture des rencontres des présidents de CLAS sur la confiance à formuler aux acteurs locaux pour gérer de la meilleure manière possible l'action sociale collective avec des solutions qui peuvent être plurielles et différentes suivant les régions. La fédération FO a exprimé des propositions concrètes et réalistes sur ce sujet afin de garantir une action sociale de proximité, ainsi que sur la reconnaissance et la valorisation du mandat de président de CLAS. Il s'agit à présent sur ce chantier spécifique d'agir efficacement.

Donner du corps aux CLAS, c'est aussi leur donner les moyens de fonctionner, les CIL ne représentent pourtant qu'un très faible pourcentage du budget de l'action sociale ministérielle. Dans le contexte actuel, il est indispensable d'augmenter significativement ces crédits pour pouvoir réaliser des actions qui permettent de maintenir le lien social entre les agents et de favoriser la cohésion du collectif de travail. Cette cohésion et cette entraide sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires car les agents de nos Ministères sont en première ligne des réformes successives depuis trop longtemps. Ce n'est d'ailleurs pas la réforme (CAP 22) engagée par le gouvernement qui va mettre fin à ces années de turbulences et d'incertitudes. Elle présage au contraire d'une aggravation des difficultés rencontrées par les agents et risque fort de conduire à la fin du service public universel et égalitaire que nous avons toujours défendu. C'est pourquoi, plus que jamais, nous revendiquons pour les femmes et les hommes que nous représentons un droit au répit et une stabilisation de leur situation à même de leur permettre d'envisager leur avenir professionnel avec sérénité.

Dans cette période de turbulences, Force Ouvrière demeure auprès des agents et continuera comme elle l'a toujours fait à œuvrer pour la défense de leur droits.

Merci à toutes et à tous de votre attention.